

Comment compléter le nombre d'unités de raccordement (UR) de mon logement en ligne ?

Ce document vous accompagne et vous renseigne sur la manière de déclarer les unités de raccordement de votre logement à l'aide du formulaire en ligne mis à disposition.

En vous rendant sur la page www.altis.swiss/ur un lien vous permet d'accéder au **formulaire en ligne**. Cliquez simplement sur le lien et suivez les 3 étapes décrites ci-dessous.



Etape 1 : Adresse email

La première étape consiste à référencer votre **adresse email**. Celle-ci nous permettra de reprendre contact avec vous le cas échéant. Si plusieurs logements doivent être déclarés, vous pouvez sans autre référencer plusieurs fois la même adresse email.



Une fois l'adresse email indiquée, vous pouvez cliquer sur « **Suivant** » et passer à l'étape 2.

Etape 2 : Information sur le logement

La deuxième étape consiste à fournir des informations de base sur le logement. Certaines de ces informations vous sont transmises dans le courrier qui vous a été adressé, notamment :

- △ **Le numéro d'objet**
- △ **La description de l'objet**
- △ **L'adresse de l'objet**
- △ **Le numéro de parcelle**

Il est très important de mentionner le bon numéro d'objet et numéro de parcelle puisque ces informations permettront de valider votre saisie lors de la reprise de vos données dans notre outil de gestion.

De plus, nous avons également besoin de connaître le **type de raccordement** du logement (raccordement au réseau d'eau potable, eaux usées ou non raccordé au réseau le cas échéant), ainsi que les informations de base sur le propriétaire du logement, notamment les **nom**, **prénom** et **numéro de téléphone**.

Dans le cas où il existe plusieurs propriétaires, une seule déclaration doit être complétée. Dans ce cas merci de transmettre le courrier au propriétaire désigné pour valider le formulaire. Le nom et numéro de téléphone spécifiés dans le formulaire doivent être le nom et numéro de la personne qui valide celui-ci.

Une fois ces informations référencées, vous pouvez cliquer sur « **Suivant** » et passer à la dernière étape.

Etape 3 : Inventaire des équipements raccordés

L'inventaire des équipements va permettre de calculer le nombre total d'unités de raccordement (UR) de votre logement. Vous trouverez, pour information et entre parenthèses, le nombre d'UR correspondant à chaque catégorie d'équipement. Ainsi un évier de cuisine vaut 4 UR, 2 douches valent 8 UR, etc...

Douche (4UR) *
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
<input type="radio"/>

Pour chaque catégorie listée, merci d'indiquer le nombre d'équipements raccordés au réseau se trouvant dans votre logement en cochant simplement la valeur correspondante.

Pour des cas particuliers telles que les piscines, par exemple, nous avons besoin de connaître la surface en m² de l'équipement. Une précision est indiquée lorsque cette information doit être mentionnée.

Piscine intérieure (surface en m ²) (1UR)
Dans le cas où vous possédez cet équipement dans votre logement, merci de préciser la surface en m ² .
<input type="text"/> Votre réponse

A la fin du formulaire, nous vous demandons de confirmer comme quoi vous êtes bien le propriétaire de ce logement et que la déclaration faite est conforme à la réalité en cochant la case correspondante.

Confirmation *
<input type="checkbox"/> Je confirme être propriétaire de ce logement et avoir complété cette déclaration de manière conforme à la réalité

Vous pouvez ensuite cliquer sur le bouton « Envoyer », la déclaration pour ce logement est terminée.

Si vous êtes en possession d'un autre logement à déclarer, vous pouvez simplement recommencer l'opération. Il est important que nous ayons une déclaration par logement.

Vous avez un doute ou besoin d'information complémentaire ? N'hésitez pas à nous contacter au 027 777 10 54, nous vous accompagnerons au mieux dans ces démarches administratives.